



PV du CONSEIL SYNDICAL du 10 juin 2021

L'an deux mille vingt, et un, le dix juin 2021 à 19h 07

Le conseil syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie de Conches sur Gondoire en séance publique, sous la présidence de Mme VIARD Annie.

Date de convocation

6 juin 2021

Date d'affichage

6 juin 2021

ETAIENT PRESENTS :

Délégués de Guermantes :

Les Titulaires : Madame Nathalie BILLY, Monsieur Sébastien FLEURY, Monsieur Denis MARCHAND

La Suppléante : Madame Vanessa AUPETIT

Excusée : Madame Audrey CHOIN, suppléante

Délégués de Conches-sur-Gondoire :

Les Titulaires : Monsieur Laurent BERTRAND, Madame Martine DAGUERRE, Madame Patricia DECERLE, Monsieur Éric HIMONET

Les Suppléants : Monsieur Dominique GOT, Monsieur Michel VIVIES.

Madame Nathalie Billy a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 1 INSCRIPTION de la phase 2 de la rénovation de l'école dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE)

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Écologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'État avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)

Vu la demande de l'État aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE

Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale

Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre

Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'État sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'État à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'État son souhait de s'engager avec les communes ou syndicat à signer un CRTE

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire

Considérant qu'il revient à chaque commune ou syndicat de définir les actions qu'il souhaite inscrire au CRTE du territoire

Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps

Considérant que le SIVOM de Conches- Guermantes souhaite inscrire 1 action à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération

Madame la Présidente indique que à la suite de la réunion avec l'architecte et notre assistant à maîtrise d'ouvrage, vu l'urgence des mises aux normes et de sécurité, il a été décidé de créer une phase de travaux intermédiaires en attendant de pouvoir solliciter un COR et d'inclure cette demande dans le CRTE de l'EPCI... Elle précise que cette délibération devait être prise avant fin juin. Elle détaille les travaux inscrits sur la fiche annexe et leurs montants : cela concerne le RDC de l'école.

Une DETR sera demandée en 2022. Ce type de subvention peut être demandée tous les ans, comme le rappelle M. Marchand.

Mme la Présidente rappelle la nécessité d'aller défendre et présenter le projet de réhabilitation de la 2^{ème} phase auprès de Monsieur le Sous-Préfet, dans un premier temps, afin d'obtenir les subventions indispensables pour continuer la rénovation de notre groupe scolaire.

Le Conseil Syndical

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

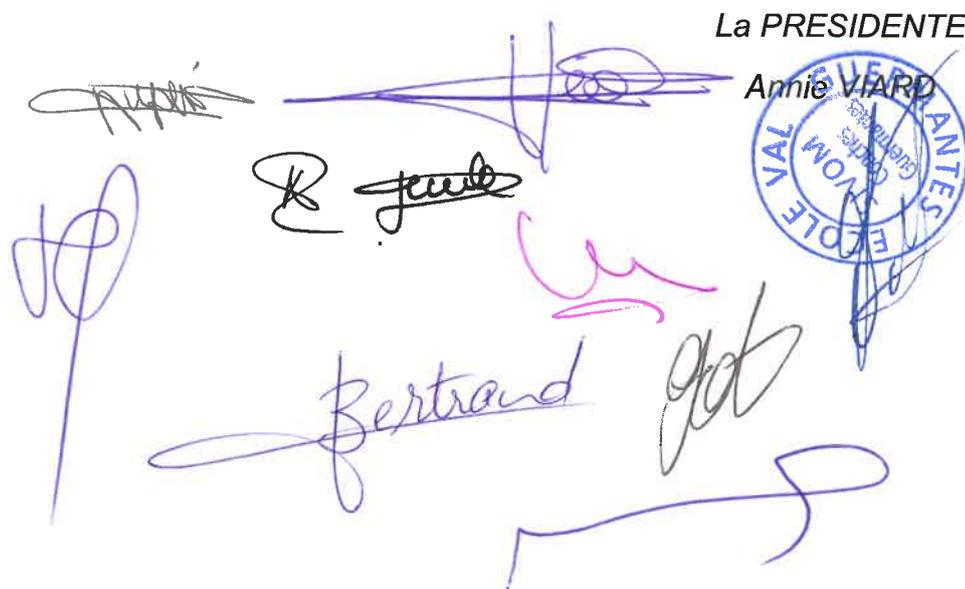
DECIDE :

- De présenter la liste des actions annexées au CRTE
- D'autoriser Mme la Présidente à signer le CRTE avec l'État et tous les documents afférents
- D'autoriser Mme la Présidente à demander les subventions aux différents partenaires

De dire que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants.

Plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance à 19H16

La PRESIDENTE
Annie VIARD



The image shows several handwritten signatures in blue and pink ink. A prominent signature in blue reads 'Bertrand'. To the right, there is a blue circular stamp with the text 'Ecole Val d'Avant' and 'M. Marchand' around the perimeter. The stamp is partially obscured by a signature.